



MINISTRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 08656 / MLA/DPAM du
06 AOUT 2021

portant modification de l'arrêté n° 02280/MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) du 16 octobre 2020 jusqu'au 15 octobre 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156608AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu la loi n° 83-581 du 5 juillet 1983 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution (Arrêté de promulgation n° 2907 AA du 1er septembre 1983) ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mlle Catherine Rocheteau en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié, portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 605 CM du 9 mai 2012 portant agrément des structures de formation professionnelle maritime ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'arrêté n° 2280 MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) du 16 octobre 2020 jusqu'au 15 octobre 2021 inclus ;
- Vu la demande présentée par le centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) afin d'intégrer Monsieur MARTINEZ Jean- Claude en qualité de formateur à la formation du brevet de capitaine de pêche côtière en date du 05 août 2021 ;
- Vu le parcours et les qualités professionnelles de Monsieur MARTINEZ Jean-Claude ;

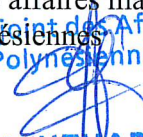
ARRETE



Article 1er. - En application de l'article 3 de l'arrêté n° 2280/MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du centre des métiers de la mer de polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) du 16 octobre 2020 jusqu'au 15 octobre 2021 inclus, la liste des formateurs agréés pour dispenser les différents modules et les enseignements de formation est remplacée et modifiée par la liste nominative en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2. - La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 06 AOÛT 2021

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes
Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes

Charles TAPUTUARAI
Catherine ROCHETEAU



ANNEXE I

A L'ARRETE N° **08656** / MLA DU **06 AOUT 2021**

LISTE DES FORMATEURS AGRÉÉS ET DES ENSEIGNEMENTS QU'ILS DISPENSENT

Les enseignements agréés et les modules sont précisés
par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime
à la pêche et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) en Polynésie française

	NOM et Prénom(s) des formateurs agréés	Modules et enseignements agréés
1	BONNO Teiva	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie Module 4 – Conduite et maintenance 4.2 – Conduite et maintenance de l'installation électrique 4.3 – Maintenance des installations techniques
2	CARPENTIER Frédéric	Module 3 – Conduite du navire élémentaire 3.1 – Simulateur de radar APRA Formation particulière Certificat Restreint d'Opérateur (CRO) du SMDSM
3	CONSTANS Jonathan	Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.2 – Navigations et cartes marines 2.3 – Météorologie régionale 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 6 – Pêche 6.1 – Techniques de pêche et conservation des captures 6.2 – Réglementation des pêches 6.3 – Gestion d'un navire de pêche artisanale
4	DUVAL Fabien	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie 1.3 – Sécurité individuelles et responsabilités sociales 1.5 – Sécurité à bord des navires de passagers 1.6 – Gestion des situations de crise et de comportement humain Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Navigation et cartes et marines 2.3 – Météorologie régionale 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 3 – Conduite du navire avancée 3.2 – Anglais maritime Module 4 – Conduite et maintenance des machines 4.1 – Description et conduite des moteurs et des auxiliaires Module 5 – Contrôle de l'exploitation du navire 5.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution 5.2 – Environnement réglementaire

1000

10

5	GRAFFE Jean-Claude	Module 2 – Conduire du navire élémentaire 2.4 – Manœuvre et matelotage
6	LECHARTIER Fabrice	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie 1.3 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 1.5 – Sécurité à bord des navires de passagers 1.6 – Gestion des situations de crise et de comportement humain 2.4 – Manœuvre et matelotage
7	MORTEYROL Ygor	Module 1 – Sécurité 1.3 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 1.5 – Sécurité à bord des navires de passagers Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux Module 5 – Contrôle de l'exploitation du navire 5.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution 5.2 – Environnement réglementaire
8	PURENI Tunui	Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.2 – Navigation et cartes marines Module 3 – Conduite du navire avancée 3.1 – Simulateur de radar APRA Formation particulière Certificat Restreint d'Opérateur (CRO) du SMDSM
9	TARAHU Zephyrin	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie 1.3 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 1.5 – Sécurité à bord des navires de passagers Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Navigation et cartes marines 2.3 – Météorologie régionale 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 5 – Contrôle de l'exploitation du navire 5.2 – Environnement réglementaire
10	TEMATUANI Yul	Module 4 – Conduite et maintenance des machines 4.1 – Description et conduite des moteurs et des auxiliaires
11	MARTINEZ Jean-Claude	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie 1.3 – Sécurité individuelles et responsabilités sociales 1.5 – Sécurité à bord des navires de passagers 1.6 – Gestion des situations de crise et de comportement humain Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Navigation et cartes et marines 2.3 – Météorologie régionale 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 3 – Conduite du navire avancée 3.1 – Simulateur de radar APRA 3.2 – Anglais maritime

11	MARTINEZ Jean-Claude	Module 4 – Conduite et maintenance des machines 4.1 – Description et conduite des moteurs et des auxiliaires 4.2 – Conduite et maintenance de l’installation électrique 4.3 – Maintenance des installations techniques Module 5 – Contrôle de l’exploitation du navire 5.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution 5.2 – Environnement réglementaire 5.3 – Réglementation Formation particulière Certificat Restreint d’Opérateur (CRO) du SMDSM
12	Organisme de formation agréé par la DPAM	Module 1 – Sécurité 1.2 – Prévention et lutte contre l’incendie
13	Fédération Polynésienne de Protection Civile (FPPC)	Module 1 – Sécurité 1.4 – Enseignement Médical de niveau 1 (EM1)



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 08656 / MLA/DPAM du 06 AOUT 2021

portant modification de l'arrêté n° 02280/MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) du 16 octobre 2020 jusqu'au 15 octobre 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156608AM

Visas :
CDE :

Ampliations :

PR-REG	2
MLA	1
DPAM	1
CMMPF	1

Trans. (avec AR) :
HC 1

Lexpol :
VP-SGG
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu la loi n° 83-581 du 5 juillet 1983 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution (Arrêté de promulgation n° 2907 AA du 1er septembre 1983) ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mlle Catherine Rocheteau en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié, portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 605 CM du 9 mai 2012 portant agrément des structures de formation professionnelle maritime ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'arrêté n° 2280 MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) du 16 octobre 2020 jusqu'au 15 octobre 2021 inclus ;
- Vu la demande présentée par le centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) afin d'intégrer Monsieur MARTINEZ Jean- Claude en qualité de formateur à la formation du brevet de capitaine de pêche côtière en date du 05 août 2021 ;
- Vu le parcours et les qualités professionnelles de Monsieur MARTINEZ Jean-Claude ;

ARRETE



Article 1er. - En application de l'article 3 de l'arrêté n° 2280/MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du centre des métiers de la mer de polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) du 16 octobre 2020 jusqu'au 15 octobre 2021 inclus, la liste des formateurs agréés pour dispenser les différents modules et les enseignements de formation est remplacée et modifiée par la liste nominative en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2. - La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

06 AOUT 2021

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,

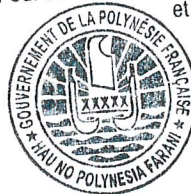
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes

Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes



Catherine ROCHEREAU

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI



ANNEXE I

A L'ARRETE N° 08656

/ MLA DU

06 AOUT 2021

LISTE DES FORMATEURS AGRÉÉS ET DES ENSEIGNEMENTS QU'ILS DISPENSENT

Les enseignements agréés et les modules sont précisés
par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime
à la pêche et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) en Polynésie française

	NOM et Prénom(s) des formateurs agréés	Modules et enseignements agréés
1	BONNO Teiva	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie Module 4 – Conduite et maintenance 4.2 – Conduite et maintenance de l'installation électrique 4.3 – Maintenance des installations techniques
2	CARPENTIER Frédéric	Module 3 – Conduite du navire élémentaire 3.1 – Simulateur de radar APRA Formation particulière Certificat Restreint d'Opérateur (CRO) du SMDSM
3	CONSTANS Jonathan	Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.2 – Navigations et cartes marines 2.3 – Météorologie régionale 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 6 – Pêche 6.1 – Techniques de pêche et conservation des captures 6.2 – Réglementation des pêches 6.3 – Gestion d'un navire de pêche artisanale
4	DUVAL Fabien	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie 1.3 – Sécurité individuelles et responsabilités sociales 1.5 – Sécurité à bord des navires de passagers 1.6 – Gestion des situations de crise et de comportement humain Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Navigation et cartes et marines 2.3 – Météorologie régionale 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 3 – Conduite du navire avancée 3.2 – Anglais maritime Module 4 – Conduite et maintenance des machines 4.1 – Description et conduite des moteurs et des auxiliaires Module 5 – Contrôle de l'exploitation du navire 5.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution 5.2 – Environnement réglementaire

5	GRAFFE Jean-Claude	Module 2 – Conduire du navire élémentaire 2.4 – Manœuvre et matelotage
6	LECHARTIER Fabrice	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie 1.3 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 1.5 – Sécurité à bord des navires de passagers 1.6 – Gestion des situations de crise et de comportement humain 2.4 – Manœuvre et matelotage
7	MORTEYROL Ygor	Module 1 – Sécurité 1.3 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 1.5 – Sécurité à bord des navires de passagers Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux Module 5 – Contrôle de l'exploitation du navire 5.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution 5.2 – Environnement réglementaire
8	PURENI Tunui	Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.2 – Navigation et cartes marines Module 3 – Conduite du navire avancée 3.1 – Simulateur de radar APRA Formation particulière Certificat Restreint d'Opérateur (CRO) du SMDSM
9	TARAHU Zephyrin	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie 1.3 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 1.5 – Sécurité à bord des navires de passagers Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Navigation et cartes marines 2.3 – Météorologie régionale 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 5 – Contrôle de l'exploitation du navire 5.2 – Environnement réglementaire
10	TEMATUANI Yul	Module 4 – Conduite et maintenance des machines 4.1 – Description et conduite des moteurs et des auxiliaires
11	MARTINEZ Jean-Claude	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie 1.3 – Sécurité individuelles et responsabilités sociales 1.5 – Sécurité à bord des navires de passagers 1.6 – Gestion des situations de crise et de comportement humain Module 2 – Conduite du navire élémentaire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Navigation et cartes et marines 2.3 – Météorologie régionale 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 3 – Conduite du navire avancée 3.1 – Simulateur de radar APRA 3.2 – Anglais maritime

11	MARTINEZ Jean-Claude	Module 4 – Conduite et maintenance des machines 4.1 – Description et conduite des moteurs et des auxiliaires 4.2 – Conduite et maintenance de l’installation électrique 4.3 – Maintenance des installations techniques Module 5 – Contrôle de l’exploitation du navire 5.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution 5.2 – Environnement réglementaire 5.3 – Réglementation Formation particulière Certificat Restreint d’Opérateur (CRO) du SMDSM
12	Organisme de formation agréé par la DPAM	Module 1 – Sécurité 1.2 – Prévention et lutte contre l’incendie
13	Fédération Polynésienne de Protection Civile (FPPC)	Module 1 – Sécurité 1.4 – Enseignement Médical de niveau 1 (EM1)